

ELECTIONS : au Conseil de l'INSPE Nice Côte d'Azur

Collège :

Nombre de sièges à pourvoir :

Scrutin du 27-28 avril 2022

LISTE DE CANDIDATURES

Les listes doivent être accompagnées des déclarations individuelles de candidatures (modèle ci-après) signées par chaque candidat.e. **Les listes peuvent être incomplètes, les candidat.e.s sont rangé.e.s par ordre préférentiel. Chaque liste de candidatures est composée alternativement d'un.e candidat.e de chaque sexe** (voir art. 4 du présent arrêté).

NOM DE LA LISTE ou Appartenance ou soutien dont la liste bénéficie¹ : cette mention n'est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l'éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste

Nom et prénom des candidats

N° 1

N° 2

N° 3

N° 4

N° 5

N° 6

N° 7

N° 8

Fait à Nice, le

Nom et Signature de la personne qui dépose la liste :

Nom et coordonnées du/de la délégué.e de liste, obligatoirement candidat.e, qui représentera la candidature au Comité Electoral Consultatif :

Nom – Prénom :

Tél. professionnel :

Tél. personnel :

Mail :

¹ Conformément à l'article 5 de l'arrêté, tout soutien devra impérativement être justifié par une décision du bureau de l'association ou par une personne habilitée à représenter l'association pour qu'il puisse apparaître sur les professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote.